



Ecole Notre-Dame

Saint-Flour, le 18/08/2020

Circulaire de rentrée 2020-2021
Ecole Notre-Dame

Madame, Monsieur, Chers parents,

En cette période de crise sanitaire, je tenais à remercier, chacun, de l'engagement qui a été le vôtre, au service de l'éducation des enfants. Nous serons encore plus forts, plus motivés cette année scolaire et une fois de plus, de nombreux projets nous attendent.

Afin de bien s'y préparer, je viens vous donner quelques informations sur le déroulement de la rentrée et l'organisation quotidienne de notre établissement pour cette année.

- Date de rentrée : **Mardi 1er septembre 2020 à 9H00** pour tous les élèves.

Les élèves pourront être accueillis en garderie dès ce matin-là. Vous êtes invités à rencontrer les enseignants qui seront présents sur la cour à partir de 8H15. (port du masque obligatoire pour tous les adultes) Une collation offerte par l'APEL vous sera proposée. Ce moment convivial sera l'occasion de fêter la troisième labellisation Eco-Ecole.

- Horaires de classe :

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	9H – 12H	13H30 – 16H15
Mardi	9H – 12H	13H30 – 16H15
Mercredi	9H – 11H45*	
Jeudi	9H – 12H	13H30 – 16H15
Vendredi	9H – 12H	13H30 – 15H30

*afin de permettre aux enfants inscrits au centre de loisirs « Les P'tits Filous » de pouvoir prendre la navette et de déjeuner à Saint-Joseph.

- Organisation pédagogique :

Classes	Enseignantes	ATSEM
TPS-PS-MS	Mme Mireille GUENIOT	Mme Brigitte LEVET
GS-CP	Mme Marie-Claude BOULET Mme Amadine BOIRON	Mme Annie MALLET
CP-CE1	M. Maxime BRINGER (lundi et mardi) et Mme Nathalie PAUQUET (mercredi, jeudi et vendredi)	
CE2-CM1	Mme Sylvie ENGELVIN	
CM2	Mme Isabelle THIEULON et Mme Nathalie PAUQUET (lundi)	
Enseignement spécialisé	Mme Frédérique SEYCHAL	

- Sieste des élèves de maternelle :

Tous les élèves de TPS et PS iront se reposer en début d'après-midi. Ce temps de repos sera également proposé aux enfants de MS qui en auront besoin. Les élèves devront apporter leur drap pour la sieste et celui-ci sera remis dans le cartable en fin de semaine pour être lavé.

- Goûter :

Pour la pause-santé de fin d'après-midi (16h15), il est préférable de donner à votre enfant un goûter équilibré ; en boisson, seule l'eau est autorisée et **les bonbons sont interdits**.

- Sorties de l'école :

En fin de matinée et de journée, les élèves vous seront remis au portail de la cour (par fratrie) ou, en cas de mauvais temps,

- dans la « grande salle » pour les primaires
- en salle de garderie pour les maternelles.

Les adultes qui pénètrent dans l'établissement (dès le portail) doivent porter un masque obligatoirement. Il est essentiel également de maintenir une distanciation physique.

- Garderie :

Elle est gratuite et est réservée aux parents qui travaillent. Merci de respecter les horaires.

Jours	Ouverture le matin	Fermeture le soir/ à midi
Lundi	7H00	19H00
Mardi	7H00	19H00
Mercredi	7H00	12H15
Jeudi	7H00	19H00
Vendredi	7H00	17H45

- Centre de Loisirs :

Dès la rentrée, le centre de loisirs « Les P'tits Filous » fonctionnant sur le site de Saint-Joseph pourra accueillir les enfants de notre école (à partir de 3 ans) qui le désirent le mercredi de 11H45 à 19h00. Vous pouvez vous renseigner au 06 82 52 30 71 ou au secrétariat de St Joseph au 04 71 60 04 58.

Il est impératif de nous faire savoir **dès le lundi matin** si votre enfant y sera inscrit, s'il prendra la navette et le repas.

- L'aide aux devoirs et les APC

Il s'agit d'un service gratuit offert aux élèves du CP au CM2, l'aide aux devoirs est assurée par les enseignants de l'école les lundi, mardi et jeudi de 16H30 à 17H15. Ce créneau est également consacré à un temps d'aide pédagogique complémentaire pour les élèves en difficulté.

- Temps d'activités périscolaires (TAP) :

Ces activités sont gratuites, proposées aux enfants qui ne peuvent pas rentrer chez eux directement après la classe pour les élèves de maternelle et après l'aide aux devoirs pour les élèves du CP au CM2. Une circulaire après la rentrée vous précisera les modalités de fonctionnement.

- Projets environnementaux :

L'éducation à l'environnement et au développement durable a pour objectif d'éveiller les enfants aux enjeux environnementaux. Cette année, la démarche est reconduite sur le thème de l'« eau ». Pour ce faire, de nombreuses actions seront menées.


L'école participera à la semaine du Développement Durable, du 20 au 26 septembre.

Elle est inscrite également à la semaine du goût qui se déroulera du 12 au 18 octobre.

Des détails vous seront donnés plus tard.

- Projet « danse du monde » :

Les enfants vont acquérir un répertoire de 8 danses traditionnelles du monde. Ce projet s'inscrit pleinement dans le domaine de la formation du citoyen et de la personne, projet propice à l'interdisciplinarité (géographie, EMC ...), découverte d'autres cultures. Vos enfants vous inviteront au « bal des familles » animé par le groupe de musiciens du groupe Pérotine, le vendredi 9 avril 2021, à 18H. Ils feront une démonstration des danses apprises et vous convieront à venir danser avec eux.

Les enseignants participeront à 2 journées de formation : mercredi 4 novembre et mercredi 6 janvier donc  il n'y aura pas classe ces jours-là.

- Voyages scolaires :

Les élèves de maternelle et de CP partiront, le 29 juin 2021, au Parc animalier d'Ardes sur Couze.

Les élèves du CE1 au CM2 iront, les 28 et 29 juin 2021, dans le Périgord.

- Rencontre avec les enseignants :

Une réunion de rentrée se tiendra en début d'année scolaire. Deux rencontres parents/enseignants auront lieu en décembre et juin.

- Eveil religieux :

Notre école est une école catholique où nous avons à cœur d'affirmer notre caractère propre. Des rencontres de catéchèse (en lien avec la paroisse) ou de culture chrétienne y sont proposées dans le cadre scolaire à partir du CE2 un vendredi sur deux de 14H à 15H30. Un éveil à la foi est proposé également aux élèves de GS, CP et CE1.

- Restauration scolaire :

Les externes doivent se faire inscrire le matin au moment de l'appel.

En respect du protocole sanitaire, les serviettes en tissu ne sont plus autorisées à la cantine.

- Assurance :

Tous les élèves doivent être obligatoirement couverts par deux assurances, une « responsabilité civile » et une « individuelle accident », les 2 sont indispensables.

Dès la rentrée, vous devez nous déposer les attestations de votre assureur.

- Tarifs :

Classes	Régimes	Tarifs année	Tarifs mois
Du CP au CM2	Externe	300	30,00
	Demi-pensionnaire	920	92,00
MS et GS	Externe	170	17,00
	Demi-pensionnaires	790	79,00
PS	Externe	80	8,00
	Demi-pensionnaires	680	68,00

Repas à l'unité : élémentaire : 4,60€ maternelle : 4,40€

Réductions en fonction du nombre d'enfants et du régime.

- Règlement :

Nous vous proposons 2 possibilités de paiement :

- Par prélèvement automatique mensuel (à privilégier), le 10 de chaque mois, d'octobre à juillet (si vous n'avez pas déjà ce mode de règlement, vous devez déposer au secrétariat le mandat SEPA accompagné d'un RIB).
- Par trimestre, aux échéances précisées sur la facture annuelle envoyée en septembre, par chèque ou espèces.

Nous vous remercions de bien vouloir verser un acompte à la rentrée, en fonction de vos possibilités.

- Vacances :

Toussaint : du vendredi 16 octobre au lundi 2 novembre

Noël : du vendredi 18 décembre au lundi 4 janvier

Hiver : du vendredi 5 février au lundi 22 février

Printemps : du vendredi 9 avril au lundi 26 avril

Il n'y aura pas classe le vendredi 14 mai 2021 (pont de l'Ascension).

- Administration :

Pour toute question à la vie scolaire, au secrétariat et à la comptabilité :

- Par téléphone au 04 71 60 04 58

- Par mail : stjoseph15@orange.fr

Blog de l'école : notre-dame-st-flour.eklablog.com

Site internet de l'ensemble scolaire : www.stjoseph-notredame15.fr

Dans l'attente de vous retrouver, au nom de toute l'équipe éducative de l'école, je souhaite la bienvenue aux nouvelles familles que nous allons accueillir et remercie les autres qui nous font confiance.

Bonne rentrée à tous !

Isabelle THIEULON, chef de l'établissement scolaire

06 77 07 14 15

Ecole Notre-Dame
1, Cours Spy des Ternes - 15100 SAINT-FLOUR
Tél : 06 77 07 14 15 – ecolendame15@yahoo.fr

PROTOCOLE SANITAIRE EN VIGUEUR A COMPTER DE LA RENTREE SCOLAIRE 2020-2021

(sous réserve de nouvelles mesures prises)

Les élèves seront formés aux gestes barrière dès le premier jour.

Les règles relatives à la distanciation et à la limitation du brassage sont assouplies.

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas de fièvre (38°C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille.

Le lavage des mains est essentiel, il doit être réalisé, a minima, à l'arrivée dans l'école, avant chaque repas, après et avant être allé aux toilettes, le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile.

Le port du masque pour les personnels n'est pas obligatoire pendant les cours à l'école maternelle, lorsqu'ils sont à distance d'au moins un mètre des élèves en élémentaire. Pour les élèves de maternelle, le port du masque est à proscrire. Pour les élèves de l'élémentaire, il n'est pas recommandé.

L'aération des locaux est fréquente. Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont réguliers. L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs est autorisé. La mise à disposition d'objets partagés est permise.

Les parents doivent fournir à leurs enfants des mouchoirs en papier jetables, une gourde d'eau étiquetés à leur nom.

Les parents devront prendre la température de leur enfant chaque matin avant d'aller à l'école. En cas de symptômes, ils devront rester à la maison et prévenir au plus vite la Direction.

Symptômes : toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.

Conduite à tenir :

• *Isolement immédiat de l'élève avec un masque pour les enfants en âge d'en porter dans une pièce dédiée permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Lorsque la personne présentant les symptômes est un adulte elle est placée également en isolement avec un masque si le retour à domicile n'est pas immédiatement possible*

• *Appel sans délai des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrière. L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l'éducation nationale.*

• *Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.*

En cas de test positif :

• *Le chef d'établissement informe les services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement.*

• *Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'élève malade selon le plan de communication défini par l'école.*

• *Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.*

• *Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'élève dans les 48h qui précèdent son isolement.*